

## DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

*Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente*

Je soussignée, Nadine Herrero.....  
Présidente de l'association...FNATH, association des accidentés de la vie.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

### 1. Sur l'association

Objet social : Améliorer le quotidien des personnes accidentées de la vie

Membres du bureau (et leur situation sociale<sup>1</sup>) :

Nadine Herrero, invalide, présidente

Alain Prunier, invalide, vice-président

Florian Guzdek, invalide, vice-président

Jacques Valentin, retraité, trésorier

Jean-Yves Campion, retraité

---

<sup>1</sup> Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



## 2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

<b>Ressources pour l'année 2015</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents	ADHERENTS	2178611.15	58.58
Subventions publiques	MINISTERES	71100.00	1.91
	REGIONS	10000.00	0.27
	DEPARTEMENTS	16000.00	0.43
	COMMUNUES	14889.00	0.40
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	COLLECTES DONS	130568.31	3.51
	AUTRES DONS	17466.09	0.47
Financements privés	SUB AGEFIPH	133657.75	3.59
	SUB CNAMTS	171874.00	4.62
	AUTRES SUB	34000.00	0.91
Activités économiques de l'association	AUTRES PTS ANNEXES	20838.15	0.56
	TOMBOLA	125217.00	3.37
Autres sources de financements	REPRISE SUR PROV.	23340.56	0.63
	TRANSFERTS CH	116355.47	3.13
	ENGAGEMENTS/SUB	41500.00	1.12
	AUTRES PRODUITS	32604.85	0.88
	PROD. FINANCIERS	8960.07	0.24
	PROD. EXCEPTION.	571960.84	15.38
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015 : 3718943.24</b>			



<b>Ressources pour l'année 2016</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents	ADHERENTS	1649496.18	57.91
Subventions publiques	MINISTERES	63900.00	2.24
	REGIONS	0	0
	DEPARTEMENTS	8750.00	0.31
	COMMUNUES	2445.00	0.09
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	COLLECTES DONS	123097.73	4.32
	AUTRES DONS	3112.81	0.11
Financements privés	SUB AGEFIPH	226069.00	7.94
	SUB CNAMTS	226873.00	7.97
	AUTRES SUB	0	0
Activités économiques de l'association	AUTRES PTS ANNEXES	8816.30	0.31
	TOMBOLA	183165.00	6.43
Autres sources de financements	REPRISE SUR PROV.	33856.22	1.19
	TRANSFERTS CH	199863.30	7.02
	ENGAGEMENTS/SUB	10000.00	0.35
	AUTRES PRODUITS	7011.64	0.25
	PROD. FINANCIERS	3486.14	0.12
	PROD. EXCEPTION.	98229.44	3.45
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 2848171.76</b>			



<b>Ressources pour l'année 2017</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents	ADHERENTS	1439110.42	51.41
Subventions publiques	MINISTERES	55600.00	1.99
	REGIONS	0	0
	DEPARTEMENTS	1500.00	0.05
	COMMUNUES	265.00	0.01
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	COLLECTES DONS	104673.66	3.74
	AUTRES DONS	181.00	0.01
Financements privés	SUB AGEFIPH	308646.00	11.03
	SUB CNAMTS	224668.00	8.03
	AUTRES SUB	1000.00	0.04
Activités économiques de l'association	AUTRES PTS ANNEXES	14121.43	0.50
	TOMBOLA	223155.00	7.97
Autres sources de financements	REPRISE SUR PROV.	112727.00	4.03
	TRANSFERTS CH	206794.10	7.39
	ENGAGEMENTS/SUB	27500.00	0.98
	AUTRES PRODUITS	1060.95	0.04
	PROD. FINANCIERS	5018.65	0.18
	PROD. EXCEPTION.	73464.56	2.62
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2017 : 2799485.77</b>			

**PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**



### 3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

#### 3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

**NEANT**

<b>Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)</b>	<b>Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)</b>	<b>Période</b>




**3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association**

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

NEANT



#### 4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

#### 5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : [deontologie@france-assos-sante.org](mailto:deontologie@france-assos-sante.org).*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Paris .....

Le 13 septembre 2018 .....

*Signature obligatoire*

(mention non rendue publique)

/
---

